

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2020

le 18 mars 2020

Réponse à l'interpellation de Mme Anne-Marie-Arnaud (LTDPL & PBD) « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz. ».

10.03-2002-Reponse-02\_2020-Interpellation\_Arnaud-Greve\_port.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) intitulée « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz. ».

Mme Anne-Marie Arnaud se préoccupe de l'état de la grève et demande à la Municipalité de faire en sorte de « la situer à nouveau dans son rôle lacustre et naturel ». La Municipalité relève en préambule que la grève en question n'a rien de naturel et qu'elle a été aménagée en 2012. Ni les usagers du Port ni la Municipalité n'ont été alertés au sujet de l'horreur que constituerait l'actuel aménagement de la grève.

Par ailleurs, la société de sauvetage Le Doyen, première société du genre autour du Léman créée en 1864, ainsi que ses embarcations, appartiennent sans discussion possible au patrimoine boéland.

### **Réponses de la Municipalité :**

#### **Barque du sauvetage**

1. *La Municipalité peut-elle expliquer le choix de cet emplacement ? A-t-elle réfléchi à l'encombrement de la grève? Les tout-petits enfants qui jouaient avec seaux, pelles, râteaux, cailloux, n'ont plus leur endroit.*

**Réponse :** La barque du sauvetage, appelé 3<sup>e</sup> Grand Doyen, installée sur la grève, mesure 11,2 m (et non 15 m) et offre une place à 12 rameurs. Elle a été construite en 1950. La Municipalité, avec le plein accord du Doyen, a décidé de conserver cette embarcation au moment de son remplacement et de l'installer sur la grève située à proximité du local du Sauvetage. Ladite grève est occupée par les cygnes et les canards et ne constitue pas un espace de jeu pour les enfants.

2. *La Municipalité peut-elle déplacer cette barque afin de remettre la grève à disposition des enfants et laisser une vue dégagée aux personnes qui veulent profiter de la vue sur le lac ?*

**Réponse :** On rappellera que la baignade est interdite dans le Port et que la barque n'obstrue en rien la vue sur le lac. Les familles se réunissent aux bains des Dames et des Hommes et sur la grève du Château. Et non, la Municipalité n'entend pas déplacer la barque.





INTERPELLATION  
Conseil du 5 février 2020

**REMISE EN ETAT DE LA GREVE AU PORT de LA-TOUR-DE-PEILZ**

La Grève du Port de notre Commune est devenue, depuis quelques années, un dépôt d'objets qui dénature complètement cet endroit destiné aux bateaux, aux promeneurs et à tous ceux qui veulent profiter de ce lieu particulièrement privilégié pour l'observation du lac.

BARQUE DU SAUVETAGE

Depuis quelques années, une ancienne barque du sauvetage, occupe, dans sa longueur, environ 15 mètres de la grève, et occulte particulièrement le paysage.

Cette barque, qui horrifie la plupart des visiteurs, ne fait pas de publicité au sauvetage. Elle fait une publicité bien maladroite au plastique qui la recouvre. Un plastique d'une telle épaisseur qu'il est indestructible. Une humidité, accumulée sous cette couche en devient écœurante.

La Municipalité peut-elle expliquer le choix de cet emplacement ? A-t-elle réfléchi à l'encombrement de la grève ? Les tout-petits enfants qui jouaient avec seaux, pelles, râteaux, cailloux, n'ont plus leur endroit.

La Municipalité peut-elle déplacer cette barque afin de remettre la grève à disposition des enfants et laisser une vue dégagée aux personnes qui veulent profiter de la vue sur le lac ?

SILHOUETTE Gustave Courbet

Suite à la réalisation du Chemin Gustave Courbet, en septembre 2019, la Municipalité a-t-elle eu des échos sur le mauvais emplacement choisi pour cette encombrante silhouette ?

Cet objet est inadéquat par rapport à l'utilisation de la grève. En effet, les jeunes des clubs de voile utilisent l'endroit pour mettre leurs dériveurs à l'eau.

La Municipalité peut-elle donner des informations au sujet du mauvais emplacement, non seulement de la silhouette de Gustave Courbet, mais d'une plaque représentant une toile sur « Bon Port ». Cette plaque informe sur la maison de Courbet qui n'est pas située sur le lieu désigné. Pourquoi n'a-t-on pas signalé la plaque, informant déjà depuis longtemps, de l'emplacement exact de la maison habitée par Gustave Courbet de 1873 à 1877, au 9 de la rue du Bourg-Dessous ?

Je demande à la Municipalité de nous faire savoir si elle peut réaménager cette grève et la situer à nouveau dans son rôle lacustre et naturel.

Merci de répondre par écrit à mes propositions.

Anne Marie Arnaud  
Le 5 février 2020